



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2025 N°39
6 mai 2025



- Décision du 5 mai 2025 de la directrice générale portant modification des horaires de navigation sur le canal de la Marne au Rhin

P 2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, au numéro 03-21-63-24-07.

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision de la directrice générale
portant modification des horaires de navigation
sur le canal de la Marne au Rhin**

Vu le code des transports et notamment ses articles R.4312-10, R.4312-16 et R.4400-1,

Vu la délibération du 28 février 2013 modifiée, relative aux horaires et jours d'ouverture des ouvrages de navigation situés sur le domaine confié,

Vu la délibération n° 01/2013 du 28 février 2013 relative aux modifications des horaires et jours d'ouverture du canal de la Marne au Rhin Est périmètre direction territoriale de Strasbourg,

Vu la délibération du conseil d'administration de VNF n° 06/2021/3.1 du 14 décembre 2021, relative à la modification de la délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur général de voies navigables de France en matière de chômages et de jours et horaires de la navigation,

Vu la décision du 22 janvier 2025 portant délégation de signature à Mme Mairey-Potier, directrice de l'infrastructure, de l'eau et de l'environnement,

Vu le rapport de justification du 4 avril 2025 présenté par la direction territoriale de Strasbourg,

LA DIRECTRICE GENERALE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1er

L'offre de service sur la Marne au Rhin est modifiée dans les conditions suivantes, à compter du 15 juin 2025 :

Horaires de navigation :

Du bief de partage des Vosges de Réchicourt-le Château à l'écluse 51 à Strasbourg	Semaine	Dimanche	Type	Navigation
Très Haute Saison 15/06 au 15/09	07h00 à 19h00		Tout	Libre
Haute Saison Du 17/03 au 14/06 et du 16/09 au 10/11	07h00 à 19h00	09h00 à 18h00	Tout	Libre
Basse Saison 11/11 au 16/03	09h00 à 17h00		Plaisance	Demande
	07h00 à 19h00	09h00 à 18h00	Commerce	

Article 2

Toute décision antérieure à la présente décision concernant les horaires de navigation sur le canal de la Marne au Rhin Est, sur le périmètre de la direction territoriale de Strasbourg, est abrogée.

Article 3

Ces modifications seront portées à la connaissance des usagers par diffusion d'un avis à la batellerie.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 5 mai 2025

**Par délégation de la directrice générale,
La responsable adjointe de la division,
patrimoine, exploitation et maintenance**

Signé

Delphine DEBELVALET